

M. Pierre-François Unger, Conseiller d'Etat chargé du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES), a réuni les milieux professionnels en date du 10 mars, comme convenu en janvier afin de faire un point de situation sur les résultats des négociations portant sur les principes directeurs de l'avant-projet de loi sur les taxis et sur l'application de la loi actuelle.

Réunis à plusieurs reprises depuis le 15 janvier 2010, les groupes de travail pilotés par le département ont ainsi travaillé sur les thématiques suivantes, et se sont accordés sur les points suivants :

(1) La faisabilité d'un monopole, d'une centrale unique et d'autres questions juridiques. Un avis de droit a été demandé et obtenu de Maître Bellanger, lequel a été mandaté d'entente avec les milieux professionnels. Sur la base des éléments identifiés dans ce dernier, le groupe de travail ad hoc étudiera les aménagements à apporter au projet de loi.

(2) La gestion de l'accès à l'Aéroport international de Genève (AIG) pour l'ensemble des transporteurs professionnels - véhicules genevois et non-genevois, ainsi que la possibilité de fixer un tarif minimal pour les courses au départ de l'AIG. Les propositions trouvées - soit l'aménagement sur le site de l'aéroport d'une prise en charge adéquate et la fixation d'un tarif minimum pour une course au départ de l'aéroport - ont été acceptées à l'unanimité des participants et seront mises en œuvre dans le courant de l'année 2010.

(3) L'équilibrage et l'ajustement de la taxe d'entrée et de l'indemnité de sortie. D'entente avec les milieux professionnels, le département s'est engagé à soumettre au Conseil d'Etat une proposition de revalorisation de la taxe d'acquisition d'un permis de taxi de service public, qui permettra ainsi d'optimiser un renouvellement-intégration au sein de la profession.

(4) Les problèmes rencontrés dans le cadre de l'application de la loi actuelle. Toutes les dispositions légales en vigueur ont été minutieusement examinées. Ce travail important a permis d'identifier le problème majeur du manque de ressources indispensables à la mise en application de la loi. Cette question centrale devra faire l'objet d'une attention toute particulière du parlement afin de permettre d'effectuer les contrôles du respect des dispositions légales.

A la suite de cette séance, les milieux professionnels et les représentants de l'Etat se sont par ailleurs engagés à poursuivre leurs travaux, afin que le Parlement soit saisi dans les meilleurs délais d'un projet de loi simplifié qui mettra l'accent sur la qualité de l'offre du transport de personnes à la population en tenant compte des solutions communes trouvées dans les groupes de travail susmentionnés.

Pierre-François Unger, Conseiller d'Etat

Jean-Charles Magnin, Directeur général des affaires économiques

Pierre Jenni, Président SCCIT

Mohammad Alkaar, Président FATG

Hédi Zayani, Président ADICT